



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Le 23 janvier 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 16 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : Mme Florence PAYS

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1° Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023 :

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

I-3° Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Devis	19/12/2023	Signature des devis de 60 € TTC et 54 € TTC pour la résiliation et la portabilité de la téléphonie avec ALFASERV et le maintien temporaire de la boîte mail.
Devis	20/12/2023	Signature du devis de 9 737,05 € TTC de BONNET THIRODE pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes.
Travaux	29/12/2023	Arrêté n° 121/2023 portant permission de voirie Rue des Rameaux pour la réalisation d'un branchement électrique.
Personnel	05/01/2024	Arrêtés n° 01/2024 à 08/2024 portant attribution de points d'indice majoré aux agents municipaux à compter du 1er janvier 2024.
Travaux	10/01/2024	Arrêté n° 09/2024 portant restriction de la circulation Rue des Rameaux pour des travaux de raccordement électrique réalisés par l'entreprise SMTC à compter du 22/01/2024.
Travaux	12/01/2024	Arrêté n° 10/2024 portant restriction de la circulation au lieu-dit Les Querres pour des travaux de raccordement électrique réalisés par l'entreprise SPIE à compter du 13/02/2024.
Festivités	16/01/2024	Arrêté n° 2024/11 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association USL à l'occasion du loto du 20/01/2024.

Festivités	17/01/2024	Arrêté n° 2024/12 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson au Comité de Jumelage à l'occasion du concours de belote du 28/01/2024.
Stade	19/01/2024	Arrêté n° 2024/13 portant le terrain de football impraticable dimanche 21 janvier 2024 suite aux conditions climatiques.
Téléphonie	23/01/2024	Signature d'un devis de 209,20 € TTC d'Abeille Informatique pour l'achat de nouveaux téléphones compatibles avec la fibre pour l'école.

II-1°) Choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour la maison des associations

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie avec les architectes vendredi 12 janvier pour ouvrir les candidatures.
Il convient maintenant de choisir les entreprises retenues selon les critères demandés et l'analyse faite par les architectes.
Le tableau récapitulatif a été distribué à tous les membres du Conseil.

Sur demande de Monsieur le Maire, Monsieur Florian PARRA quitter la salle pendant l'analyse du lot n°01b Terrassement.

Lot n°01b Terrassement

SARL PARRA Richard 17 Rue du Bois 63290 LIMONS

Total HT : 8 080.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre avec 11 voix pour, Monsieur Florian PARRA n'a pas pris part au vote.

LOT n° 2 et LOT n° 3

Mise en négociation jeudi 25 janvier 2023.

Le Conseil Municipal accepte que la décision finale du choix de l'entreprise revienne au Maire, afin d'éviter d'attendre la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Lot n°4 Menuiseries extérieures

SAS PERRET & ASSOCIÉS ZAC de Gergovie 63670 LA ROCHE BLANCHE

Total HT : 23 792.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°6 Plâtrerie Peinture

SARL Auvergne Decor 3 Rue Raymond Joyon 63190 LEZOUX

Total HT : 6 785.70 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°7 PLOMBERIE CVC

SARL GARRIGOUX ET FILS 2 Route de Vichy 63350 MARINGUES

Total HT : 13 760.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n° 8 Electricité

SARL KOLASINSKI 86 Avenue de Vichy BP 16 03270 SAINT-YORRE

Total HT : 11 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°9 Revêtements des sols

ENTREPRISE ALEXANDRE 99 Route de Paris 03300 CUSSET

Total HT : 1 745.40 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°11 MENUISERIES INTERIEURES

SAS GIRARD FRERES ZI du Tiennon 63550 SAINT-REMY SUR DUROLLE

Total HT : 14 196.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que suite aux négociations de jeudi 25 janvier les entreprises seront choisies et les courriers de notifications ou de refus seront envoyés.

Festivités	17/01/2024	Arrêté n° 2024/12 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson au Comité de Jumelage à l'occasion du concours de belote du 28/01/2024.
Stade	19/01/2024	Arrêté n° 2024/13 portant le terrain de football impraticable dimanche 21 janvier 2024 suite aux conditions climatiques.
Téléphonie	23/01/2024	Signature d'un devis de 209,20 € TTC d'Abeille Informatique pour l'achat de nouveaux téléphones compatibles avec la fibre pour l'école.

II-1°) Choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour la maison des associations

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie avec les architectes vendredi 12 janvier pour ouvrir les candidatures.
Il convient maintenant de choisir les entreprises retenues selon les critères demandés et l'analyse faite par les architectes.
Le tableau récapitulatif a été distribué à tous les membres du Conseil.

Lot n°01b Terrassement

SARL PARRA Richard 17 Rue du Bois 63290 LIMONS

Total HT : 8 080.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

LOT n° 2 et LOT n° 3

Mise en négociation jeudi 25 janvier 2023.

Le Conseil Municipal accepte que la décision finale du choix de l'entreprise revienne au Maire, afin d'éviter d'attendre la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Lot n°4 Menuiseries extérieures

SAS PERRET & ASSOCIÉS ZAC de Gergovie 63670 LA ROCHE BLANCHE

Total HT : 23 792.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°6 Plâtrerie Peinture

SARL Auvergne Decor 3 Rue Raymond Joyon 63190 LEZOUX

Total HT : 6 785.70 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°7 PLOMBERIE CVC

SARL GARRIGOUX ET FILS 2 Route de Vichy 63350 MARINGUES

Total HT : 13 760.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n° 8 Electricité

SARL KOLASINSKI 86 Avenue de Vichy BP 16 03270 SAINT-YORRE

Total HT : 11 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°9 Revêtements des sols

ENTREPRISE ALEXANDRE 99 Route de Paris 03300 CUSSET

Total HT : 1 745.40 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Lot n°11 MENUISERIES INTERIEURES

SAS GIRARD FRERES ZI du Tiennon 63550 SAINT-REMY SUR DUROLLE

Total HT : 14 196.00 €

Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que suite aux négociations de jeudi 25 janvier les entreprises seront choisies et les courriers de notifications ou de refus seront envoyés.

II-2°) Modification des statuts du Syndicat Basse Limagne

Monsieur le Maire explique que la commune de LEMPTY a adhéré au SBL au titre de l'assainissement collectif lors du comité syndical du 14 décembre 2023.
Il convient donc aux membres du Syndicat, de valider dans un délai de 3 mois, cette adhésion et la modification des statuts qui en découle.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la Commune de Lempty.

Arrivée de Monsieur Bernard GOLFIER à 20h31.

III-1°) Demande de subvention au titre de la DETR 2024 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 a été déposée pour le projet d'aménagement de la Place de L'Eglise. Cette demande a été refusée mais peut être renouvelée au titre de la DETR 2024.

Cette subvention d'une hauteur de 30 % peut être cumulée avec le FIC du Département.

Subvention DETR 2024 à hauteur de 30 % soit 49 512,00 €
Subvention FIC 2024 à hauteur de 40 % soit 66 016,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement de la Place de l'Eglise avec le plan de financement suivant :

- Pour l'aménagement :	155 600,00 € HT
- Pour la maîtrise d'œuvre	<u>9 440,00 € HT</u>
	Soit 165 040 € HT

Subvention du Département à hauteur de 40 % soit 66 016,00 €

III-2°) Remboursement des frais de transport scolaire à hauteur de 50 % pour l'année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que la Commune prend en charge les frais de transport scolaire à hauteur de 50 % pour les enfants de Limons scolarisés à Luzillat.

Pour l'année 2022/2023 la commune a remboursé 1 317,50 € ce qui représente 17 enfants.

Pour l'année 2023/2024 les montants devraient être similaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette prise en charge à l'unanimité.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Elle analyse actuellement les états des dépenses et des recettes de 2023 avant de réunir sa commission mi-février.

Elle rappelle aux élus de bien réfléchir à d'éventuelles dépenses à prévoir.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO n'a pas réuni sa commission.

Elle s'est rendue avec Monsieur Bernard GOLFIER à l'école pour lister les travaux de rénovation de la garderie. Elle propose de fixer les dates des entretiens professionnels du personnel de l'école au 1^{er} et 02 février 2024.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur les devis pour les travaux à l'école :

- Pose d'un radiateur supplémentaire dans l'ABCD : 762 € TTC
- Parquet, sous-couche, plinthes pour la garderie : 1 889,30 € TTC
- Porte coulissante pour les toilettes : en attente du devis
- Les matériaux pour les étagères supplémentaires dans l'ABCD arrivent vendredi, les travaux se feront pendant les vacances d'hiver.
- Peinture de la garderie : 1 327 € TTC

Il explique que SOCAMA a demandé dans le cadre du diagnostic assainissement l'ouverture de 3 regards au Port de Ris. Les agents ont réussi à les ouvrir malgré l'épaisseur d'enrobé. Il se demande s'il faut remettre de l'enrobé ou relever les bouches ?

M. Florian PARRA explique que si ces regards restent utilisés après les travaux d'assainissement il vaut mieux les relever. L'enrobé à froid ne tient pas longtemps et la route n'est pas prévue d'être refaite.
M. Bernard GOLFIER demande si les agents peuvent faire eux-mêmes ces travaux ?
M. Florian PARRA explique qu'il existe des sacs prêts à l'emploi avec prise rapide pour éviter de barrer la route.
M. Florian PARRA propose l'utilisation de sa disqueuse aux agents pour effectuer ces travaux.

Commission affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON fait le point sur plusieurs points abordés lors de la réunion de sa commission de lundi 22 janvier.

- Le pot de bienvenue pour les nouveaux habitants aura lieu le 14 juin à 19h00.

M. Le Maire et M. Loïc MORTHON indiquent qu'il y a peu de nouveaux habitants cette année.
M. Florian DE OLIVEIRA propose de ne pas faire un pot tous les ans mais de regrouper sur plusieurs années s'il y a peu de nouvelles familles.
M. Loïc MORTHON indique que concernant les cadeaux se sera les mêmes que l'an passé et qu'il en reste en stock (sac, bouteille gravée, jetons, livret remis à jour).

- Deux demandes ont été faites par le propriétaire du distributeur de pizzas. Il souhaite que la Commune relaye plus de publicité sur son distributeur, cela sera fait sans problème. Il demande également s'il est possible de déplacer le distributeur sur un autre emplacement, vers l'école. Monsieur Loïc MORTHON lui a indiqué qu'il n'est pas possible de le déplacer, que des frais ont été engagés sur le parking de la mairie et que vers l'école il n'y a pas d'électricité.

- Concernant le bar, le maître d'œuvre a obtenu les clés afin de procéder à l'étude.

- Comme évoqué lors des dernières réunions du Conseil, le terrain rue du Pont peut accueillir un commerce. Un RDV a été fixé avec un architecte afin d'obtenir un chiffrage. L'idée de faire une boulangerie avec un logement au-dessus a été soumise ainsi que de faire dans le même bâtiment 4 pièces supplémentaires qui pourraient accueillir des bureaux pour des professionnels de santé. L'idée étant de louer les bureaux mais de pouvoir les récupérer rapidement pour l'installation d'un de ces professionnels si l'opportunité se propose.

M. le Maire pose la question et demande l'avis du Conseil à savoir s'il est opportun de lancer un tel projet 2 ans avant la fin du mandat ?

M. Loïc MORTHON indique que les projets doivent se réfléchir avant.

Mmes Laurence SOULERAS et Astrid ZANUTTO précisent que lancer un projet avant la fin du mandat a déjà été fait avant comme par exemple l'aménagement de la Jonchère.

Mme Stéphanie BURIAS explique que cela permet à la population de voir les idées et les projets en amont.

M. le Maire souhaite faire un tour de table pour recueillir l'avis de tous les élus.

M. Loïc MORTHON demande également un avis sur les éventuels bureaux dédiés aux professionnels de santé.

Mme Laurence SOULERAS pense qu'il faut les louer dès le début.

M. Anthony FAVIER trouve que c'est un projet intéressant mais demande comment l'emprunt sera remboursé ?

Mme Laurence SOULERAS explique que les loyers pourraient rembourser les échéances.

M. Anthony FAVIER précise qu'il faut être vigilant sur le choix du gérant.

M. Loïc MORTHON précise qu'il est important de faire des locaux supplémentaires si jamais une opportunité rapide se présente.

M. le Maire rajoute que ce n'est pas forcément pour un médecin cela peut-être pour d'autres professionnels de la santé.

M. Loïc MORTHON rappelle qu'il faudra bien mettre une clause pour pouvoir récupérer le local rapidement si besoin.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si la Commune fournira les équipements à l'intérieur ?

M. le Maire lui répond que non cela dépendra de qui s'installe.

M. Loïc MORTHON propose de faire l'étude et le chiffrage.

M. Le Maire précise que ce projet entrainera de nombreuses subventions.

M. Loïc MORTHON explique que sur conseil du Maire d'une commune voisine il est préférable que si un boulanger s'installe se soit lui qui s'occupe de son équipement professionnel.

M. Florian DE OLIVEIRA indique que pour le logement il faut faire pareil et le louer non meublé.

M. Anthony FAVIER indique que d'avoir un logement locatif permettra d'avoir un revenu fixe mensuel.

M. Loïc MORTHON explique que ce logement est un plus qui peut permettre de loger un apprenti par exemple.

M. Bernard GOLFIER trouve que ce projet est une bonne idée mais qui fait un peu peur.
M. Anthony FAVIER revient sur les subventions qui peuvent être obtenues.
M. le Maire explique qu'avec un gros projet comme celui-ci il est possible d'obtenir 80 % de subvention.
Mme et M. Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Florian PARRA, Sébastien MONTALBAN et Muriel DELAGE sont favorables à ce projet et sont d'accord pour réaliser une étude.

Commission Fêtes Sport et Associations :

Une réunion de préparation à la fête du Saumon aura lieu vendredi 26 janvier à 18h30.

Commissions CCPL :

Aucune réunion n'a eu lieu.

Madame Astrid ZANUTTO aura la semaine prochaine une réunion de la commission culture et lecture publique.

IV -2°) Communications du Maire :

Subvention DALD : Le Département a donné une subvention de 300 € à la Commune dans le cadre de la Dotation d'Animation Locale Décentralisée, pour l'organisation du passage du tour de France féminin. Cette subvention sera remise au CCAS qui a supporté le coût de la manifestation.

Villages d'avenir : Une demande avait été faite en lien avec la Communauté de Communes pour le dispositif Village d'avenir. Limons n'a malheureusement pas été retenu.

Logement 3 Rue du Bois : Le locataire a donné son départ pour fin mars 2024. Des travaux sont à prévoir.

Tracteur tondeuse : Monsieur le Maire indique que le tracteur tondeuse est actuellement en panne. La question se pose à savoir s'il faut effectuer les réparations ou le remplacer.

Le devis des réparations s'élève à 1 839.54 € TTC

Des demandes de devis pour un tracteur tondeuse neuf ont été faites. 2 ont été reçus :

- Devis de CHASSAIN ET BIGAY pour un tracteur de même marque : 18 228 € TTC
- Devis de LGS Agri pour une autre marque : 21 300 € TTC

Un troisième sera établi par DORAT Vert Loisirs la semaine prochaine.

M. Anthony FAVIER, M. Florian DE OLIVEIRA et Mme Laurence SOULERAS estiment qu'il est préférable de le changer.

M. le Maire et Mme Laurence SOULERAS précisent que de grosses réparations ont déjà été faites les années précédentes (4 500 € environ).

Mme Laurence SOULERAS fait remarquer les 3 000 € d'écart entre les 2 devis.

M. Anthony FAVIER demande si toutes les options proposées sont nécessaires ?

M. le Maire est favorable à un changement mais veut approfondir les devis.

M. Loïc MORTHON et Anthony FAVIER se questionnent sur la nécessité d'un tracteur similaire à l'actuel. Un plus petit dans la gamme professionnelle serait peut-être suffisant ?

M. Florian DE OLIVEIRA indique qu'il faut voir avec l'employé municipal les besoins réels.

EPF Auvergne : L'acquisition du terrain de la Rue du Pont a été validée par l'EPF Auvergne, la vente devrait avoir lieu prochainement auprès de la Notaire de Puy-Guillaume.

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE fait part d'un regard rue du Bois devant l'entrée de l'entreprise PARRA qui est très abimé et dangereux.
Monsieur Florian PARRA va faire le nécessaire.
- Madame Muriel DELAGE indique qu'un arbre situé aux Diots est dangereux pour la circulation à cause des branches qui tombent sur la chaussée.
Il sera signalé au Département et un courrier sera adressé à son propriétaire.
- Madame Muriel DELAGE signale que des trous se sont formés sur la chaussée à l'entrée de Port de Ris et Rue du Pont entre les 2 ralentisseurs.
- Monsieur Anthony FAVIER fait part d'une demande d'un administré pour le broyage d'un fossé communal devant sa propriété aux Arpagheons.

- Monsieur Anthony FAVIER signale également de l'enrobé à faire à plusieurs endroits :
 - Aux Moussouves pour réparer des gros trous,
 - Devant l'abri bus de la Goutelle des trous se sont formés à cause du passage des roues du bus scolaire sur les accotements, du concassé est nécessaire
 - La tranchée devant les maisons neuves à la Goutelle s'est affaissée, l'entreprise PARRA fera un devis pour chiffrer la reprise de l'enrobé.
 - Le chemin des Moussouves au bord de l'Allier a besoin d'être entretenu, une somme pour l'entretien des chemins devraient être prévue au budget 2024.

- Madame Muriel DELAGE signale des trous sur la route aux abords de la Place de Port de Ris, ainsi qu'un trou rue du Bois.

- Monsieur le Maire indique que les agents municipaux ont prévu de faire un passage avec de l'enrobé dans la semaine.

- Monsieur le Maire demande à Monsieur Florian PARRA si les dates d'intervention pour le dessouchage des arbres coupés au stade sont fixées ainsi que pour la mise en forme des accotements route du cimetière. Monsieur Florian PARRA indique que tout se fera quand le temps sera plus sec.

- Monsieur Bernard GOLFIER rappelle également à Monsieur Florian PARRA la réfection de la Place de la Bascule. Monsieur Florian PARRA indique qu'il faut attendre que le sol soit sec et les trous vide d'eau pour intervenir. Sinon le malavaux ne tiendra pas et les trous se reformeront. Il rappelle qu'en attendant les agents ont rebouché les trous avec du tout-venant.

La séance est levée à 21h44.

Laurence SOULERAS



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons